

## La parole du Président

**Chères consoeurs,  
chers confrères,**

À l'heure où j'écris ces quelques lignes les nuages qui s'amoncelaient au-dessus de notre profession semblent se dissiper.

Le Parlement Européen vient de voter le maintien des commissions pour les produits vie et si tout n'est pas réglé encore au moins la perspective d'une remise en cause de notre activité sur ce marché est désormais écartée. Il faut sur ce point saluer le travail de l'ensemble des représentants de notre profession (BIPAR, ANCIA) et la mobilisation sans faille de PLANETE CSCA pour porter la voix de la raison sur ce sujet. Nous avons été entendus c'est une bonne chose !

Seconde bonne nouvelle : le ministre des Finances Bruno Lemaire entend simplifier la vie des entrepreneurs. Qui pourrait s'y opposer ? Surtout pas votre syndicat. Le



**Jean-François Cousin**  
*Président PLANETE CSCA Nord*

“

***Nous avons été entendus c'est une bonne chose !***

temps passé par chacun d'entre nous à compléter des questionnaires, répondre à des requêtes ou des contrôles divers et variés nous semble infini tant l'administration fait preuve d'imagination sur le sujet. Prés de 40 ans après Georges Pompidou qui réclamait « que l'on arrête d'emmerder les Français » il semblerait que le

message commence à infuser au sommet de l'État. Bonne nouvelle si elle est suivie d'effets !

Enfin dans ce nouveau numéro consacré à l'assurance de personnes vous pourrez lire une interview d'un confrère régional spécialisé dans ce domaine. Parce que ce témoignage est également le reflet de notre quotidien, il est pertinent. ●

**Bonne lecture**  
**Avec toute ma sympathie.**

# Assurance

**IARD**  
entreprises de transports  
flottes automobiles  
& ambulanciers

**ASSURANCE  
DE PERSONNES  
& PRÉVOYANCE**



Le courtier est au coeur de chacune de nos actions. C'est ce qui fait et fera toujours toute la différence.

Albingia, compagnie d'assurance française indépendante spécialiste des risques d'entreprises, a choisi de ne travailler qu'avec les courtiers.

Depuis plus de 60 ans, les équipes expertes et passionnées les accompagnent partout en France en leur apportant des solutions sur mesure.

[albingia.fr](http://albingia.fr)

## UN CABINET, DEUX TÊTES

### une offre globale pour l'entreprise



**Gaetan Waterlot**

*Dirigeant de BWA assurances,  
cabinet de courtage à Arras*



Alors que je travaillais depuis quatorze ans dans un cabinet de courtage, j'ai souhaité me lancer dans l'entrepreneuriat. C'est en 2015 que j'ai eu l'occasion de reprendre le cabinet BWA qui à l'époque avait six collaborateurs. Le cabinet était très tourné vers l'IARD pour les entreprises de transport, les flottes automobiles et ambulanciers.

#### **Quelle stratégie de développement avez-vous adoptée depuis lors ?**

Dans mon précédent cabinet, nous ne proposons que de l'assurance complémentaire santé individuelle. Or, sous la présidence de François

Hollande, il fut décidé de rendre obligatoire la protection collective. En conséquence le portefeuille de ce cabinet a fondu comme neige au soleil et cela m'a servi de leçon.

Fort de cette expérience et alors qu'en 2015 BWA travaillait quasi exclusivement en IARD, j'ai jugé cela fragilisant. Il nous fallait développer notre portefeuille sur d'autres produits IARD : décennale, dommage ouvrage, etc.

En 2020, nous avons décidé de développer l'assurance de personnes. Pauline Bucquet, qui avait un réel bagage assurantiel, nous a rejoints pour développer cet axe sachant qu'autour de nous, à Arras, peu de cabinets s'étaient jusqu'alors positionnés sur ce secteur.

Or, la demande était là !

Alors qu'on aurait pu imaginer vendre de l'assurance de personnes à notre portefeuille IARD existant, ce n'est pas ce qui s'est produit, mais l'inverse. Nous avons développé de nouveaux clients par le biais de la protection sociale et avons ensuite pu leur proposer de l'IARD.

### ***Expliquez-vous.***

Il y a déjà eu une phase de mise en place de contrats de santé – retraite & prévoyance mais nous avons bénéficié d'un boost énorme grâce à la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). En effet, outre son objectif de lever les obstacles à la croissance des entreprises, à toutes les étapes de leur développement : de leur création jusqu'à leur transmission, en passant par leur financement, la loi PACTE a également pour objectif de mieux partager la valeur créée par les entreprises avec les salariés en mettant en place, dans les entreprises, des régimes d'épargne retraite qu'ils soient individuels (Madelin) ou collectifs comme le PERCO.

Les salariés peuvent ainsi sortir leurs épargnes sous forme de capital au moment de la retraite (et non plus uniquement en rente) et pour les contrats de l'article 83, il s'agissait de les mettre au jour avec la loi PACTE avec notamment la diminution du forfait social qui passait de 20 % à 16 %.

Dès ce moment, nous avons pris notre bâton de pèlerin pour rencontrer nos

clients un à un, les informer des dispositifs existants, des conditions de mise en place, etc. Nous nous sommes aperçus que la majorité d'entre eux ne connaissait pas ces dispositions. Cela nous permit de nous lancer sur ce secteur d'assurances.

Forts de ces succès nous avons souhaité poursuivre notre développement grâce au marché de la prévoyance. Même si le dirigeant d'entreprise est informé des risques et enjeux de la prévoyance par son expert-comptable, ce dernier donne les orientations en fonction de la situation financière de l'entreprise et de la volonté du dirigeant, mais il ne commercialise, ni ne met en place. Le courtier quant à lui apporte toute son expertise et sa connaissance de l'ensemble des solutions proposées par les compagnies. Dirigeant, expert-comptable et courtier forment un trio performant et percutant pour mettre en place le dispositif le plus adapté à l'entreprise.

Depuis que nous nous sommes développés à la fois en IARD et en protection de personnes, nous avons constaté que nous sommes le conseil omniprésent du chef d'entreprise. Si je prends l'exemple des ambulanciers, qui est une vraie spécificité, nous travaillions depuis de longues années pour la protection des flottes. Et bien en juillet 2022, la réforme ayant rendu obligatoire la prévoyance collective pour les salariés non-cadres des transports sanitaires, nous a permis d'accompagner tous nos clients ambulanciers pour sa mise en place.

Être au côté du dirigeant sur le long terme, vérifier l'adéquation de son allocation d'actifs avec ses objectifs, gérer la transition entre nouveaux et anciens contrats, sont nos missions qu'il nous appartient de mener tout en restant constamment réactifs et disponibles. C'est ainsi que nous les fidélisons et ils nous le rendent bien en actionnant beaucoup de bouche-à-oreille ; notre expertise est reconnue jusque dans le sud de la France !

C'est là pour nous la meilleure des reconnaissances : les entrepreneurs trouvent avec nous, la plus complète des approches pour eux, leurs collaborateurs et leur entreprise ! ●



**2 JUILLET**

**BIG BROKER**  
RISK IS GOOD!



## WEBINAIRE BIG BROKER

*Découvrez le 2 juillet à 17h 30 l'outil intuitif BIG BROKER qui accompagne la démarche et le travail du courtier d'assurances*



**10 & 17 JUILLET**

**TOUS EN LIGNE  
maintenant**



## TOUS EN LIGNE MAINTENANT

SUR LINKEDIN

*Sessions en ligne sur le thème des réseaux sociaux professionnels (LinkedIn) ainsi que le référencement Web*



**DÉCOUVREZ L'ACTUALITÉ  
DE VOTRE SYNDICAT ET  
DU MONDE DU COURTAGE  
D'ASSURANCES SUR LINKEDIN**

OU SUR LE COMPTE INSTAGRAM  
& LA CHAÎNE YOUTUBE DE PLANETE CSCA



LE SYNDICAT DES COURTIERS D'ASSURANCES

**ENSEMBLE** PORTONS  
LA NOUVELLE VISION  
DU COURTAGE D'ASSURANCES

COMMUNICATION



RELATION  
ADHÉRENTS



JURIDIQUE



RH  
ET FORMATION



ACCOMPAGNEMENT  
CABINET



CONFORMITÉ



**PLANETE CSCA**  
10 rue Auber  
75009 Paris

01 48 74 19 12  
contact@planetecscs.fr  
[www.planetecscs.fr](http://www.planetecscs.fr)

